INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA
QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 12 avril 2022 à 8 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Victoriaville, au 1, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Kingsey Falls / M. Christian Côté
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Sainte-Séraphine / M. David Vincent
Victoriaville / M. Antoine Tardif
Warwick / M. Pascal Lambert

Est/sont absents à cette séance :

Saint-Louis-de-Blandford / M. Yvon Barrette
Saint-Rosaire / M. Harold Poisson

Étant tous membres du Comité administratif.

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Lucie Lambert / Adjointe au service du greffe

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

Le préfet, M. Christian Côté, maire de Kingsey Falls, préside la séance. Le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

CA-2022-04-1821

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 5 avril 2022.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 - Séance ordinaire du Comité administratif du 15 mars 2022

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 4.1 - Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier
- 4.2 - Rapport d'activités
- 4.3 - Table des MRC - Mandat régional politique - Autorisation de dépenses
- 4.4 - Réflexion sur la mutualisation des ressources humaines entre les municipalités et les MRC
- 4.5 - Assurances collectives : Services professionnels d'un consultant pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
- 4.6 - ARDECQ - projet « Formation des ressources locales et recrutement international »

5 - GESTION DU TERRITOIRE
- 5.1 - Émissions de certificats de conformité

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

5.1.1 - Règlement numéro 311 de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens : Certificat de conformité

6 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

6.1 - Fonds de rayonnement « Victoriaville et sa régions » - Campagne de notoriété

6.2 - Fiducie du Fonds québécois d'initiatives sociales Centre-du-Québec - Projet pour l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS)

6.2.1 - Dépôt du projet « Table de travail sur l'inclusion numérique (TTIN)»

6.3 - Table intersectorielle régionale - Saines habitudes de vie du Centre-du-Québec (TIR SHV)

6.3.1 - Entente de partenariat avec Aliments du Québec

6.3.2 - Projet de la mesure 3.1 du Plan d'action interministériel (PAI) de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) - Projet « Les petits fruits de Tingwick » - Autorisation de signature d'un addenda

6.3.3 - Autorisation de signature - Contrat de l'agente de développement en approvisionnement local institutionnel

6.3.4 - Autorisation de signature - Contrat d'agente de liaison en sécurité alimentaire

6.4 - Fonds régions et ruralité (FRR)

6.4.1 - Volet 2 - Diagnostic organisationnel du Service de développement des communautés

6.4.2 - Volet 3 - Projet Signature innovation

7 - ÉVALUATION

7.1 - Report de la date du dépôt des rôles d'évaluation jusqu'au 1er novembre 2022 pour les Municipalités de Saint-Albert, Saint-Rémi-de-Tingwick, Saint-Samuel, Sainte-Clotilde-de-Horton, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Sainte-Séraphine, Tingwick, et la Ville de Kingsey Falls, dont le nouveau rôle entre en vigueur pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025

8 - RESSOURCES HUMAINES

8.1 - Technicien(ne) en aménagement du territoire - Ouverture de poste et confirmation d'embauche

8.2 - Technicien(ne) en gestion documentaire - Formation du comité de sélection

8.3 - Inspecteur(trice) régional(e) en bâtiment et en environnement - Formation du comité de sélection

8.4 - Directrice du service de développement des communautés - Fin de la période de probation

8.5 - Relation de travail - Entente - REPORTÉ

9 - CORRESPONDANCE

9.1 - Le bulletin d'information le Propageur- Demande de soutien financier

10 - AFFAIRES NOUVELLES

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Séance tenante, avec le consentement de tous les membres du Comité administratif, l'ordre du jour est complété par l'inscription des sujets suivants :

- **8.5 - REPORTÉ - Relation de travail - Entente**

Sur proposition de M. Pascal Lambert, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du Comité administratif du 15 mars 2022

CA-2022-04-1822

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 15 mars 2022 a été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 5 avril 2022.

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Pascal Lambert, il est résolu que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait état des dossiers en cours.

4.2 - Rapport d'activités

Le préfet informe les membres du Comité administratif relativement à certains comités de la MRC.

4.3 - Table des MRC - Mandat régional politique - Autorisation de dépenses

CA-2022-04-1823

(Dossier AE Table des MRC - Comité de stratégie politique)

ATTENDU QUE des élections provinciales se tiendront à l'automne 2022;

ATTENDU QUE les partis politiques présents à l'Assemblée nationale seront invités à venir présenter leurs orientations et leurs engagements en lien avec des problématiques préparées par la région du Centre-du-Québec avec l'aide d'intervenants;

ATTENDU QUE la Table des MRC du Centre-du-Québec est d'avis qu'une telle rencontre doit être bien préparée et qu'un mandat régional politique devra être accordé;

ATTENDU QUE la MRC de Nicolet-Yamaska portera ce dossier au nom des cinq (5) MRC du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE la préparation de cette rencontre nécessitera un coût de 25 000 $, qui sera réparti entre les cinq (5) MRC du Centre-du-Québec, selon la méthode de répartition habituelle, représentant un montant de 5 286 $ pour la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Pascal Lambert, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska confirme sa participation au mandat régional politique à être donné pour la préparation d'une rencontre en vue des prochaines élections provinciales qui auront lieu à l'automne 2022, notamment par l'embauche d'une ressource;

QUE le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska autorise une dépense de 5 286 $ prise à même le surplus en administration;

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska portera ce dossier au nom des cinq (5) MRC du Centre-du-Québec;

QUE le préfet, la direction générale, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

4.4 - Réflexion sur la mutualisation des ressources humaines entre les municipalités et les MRC

Le directeur général rappelle aux membres du Comité administratif que dans le Fonds régions et ruralité (FRR), on y retrouve le volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, tel que mentionné par les représentants du MAMH, lors de l'atelier du Conseil du 23 mars 2022. Il mentionne qu'avec la pénurie de main-d'œuvre, les cinq (5) MRC du Centre-du-Québec proposent qu'une étude sur les services en commun puisse être faite afin d'avoir un portrait de la situation dans les MRC. Selon le volet 4 du FRR, le MAMH peut subventionner jusqu'à concurrence de 50 % une telle étude.

Les élus sont d'accord à ce qu'une étude puisse être faite au Centre-du-Québec, mais ils soutiennent qu'une étude devra également être faite dans la MRC d'Arthabaska avec ses municipalités locales.

CA-2022-04-1824

4.5 - Assurances collectives : Services professionnels d'un consultant pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
(Dossier CC.50 La Capitale Assurances et gestion du patrimoine)

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de former, en son nom et au nom de plusieurs autres MRC intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. David Vincent, appuyée par M. Pascal Lambert, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé, et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication de ce contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la MRC d'Arthabaska s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la MRC d'Arthabaska s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la MRC d'Arthabaska s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la MRC;

QUE le préfet, la direction générale, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CA-2022-04-1825

4.6 - ARDECQ - projet « Formation des ressources locales et recrutement international »
(Dossier AE Table des MRC - Priorité 2 - Main d'oeuvre)

ATTENDU QUE le projet "Formation des ressources locales et recrutement international" a été approuvé le 14 février 2020, par la Table des MRC du Centre-du-Québec; dans le cadre de la priorité 2 "Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région";

ATTENDU QU'une convention d'aide financière a été signée entre l'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec (ARDECQ), agissant à titre de promoteur du projet, et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, une contribution financière de 60 000 $ est attendue des MRC et calculée selon la méthode de répartition habituelle pour les années 2020-2021 à 2022-2023, représentant un montant de 13 454,45 $ pour la MRC d'Arthabaska, soit 4 484,82 $ annuellement;

ATTENDU QUE la contribution de la MRC d'Arthabaska a été prévue au tableau des prévisions du Fonds régions et ruralité (FRR – volet territorial) pour 2020-2025 de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE, par omission, aucune résolution n'a été adoptée en 2020 par la MRC d'Arthabaska pour le projet 'Formation des ressources locales et recrutement international';

ATTENDU QUE le projet a pris du retard et qu'il devra être prolongé d'une année, à savoir 2021-2022 à 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu:

QUE le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska autorise une dépense de 13 454,45 $ pour les années 2021-2022 à 2022-2023, représentant un montant de 4 484,82 $ annuellement à être payé à l'ARDECQ, en lien avec le projet "Formation des ressources locales et recrutement international", dans le cadre de la priorité 2 "Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région" de la Table des MRC du Centre-du-Québec;

QUE les sommes soient prélevées dans le Fonds régions et ruralité, conformément au tableau des prévisions du Fonds régions et ruralité (FRR – volet territorial) pour 2020-2025 de la MRC d'Arthabaska;

QUE le préfet, la direction générale, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À l'UNANIMITÉ

5 - GESTION DU TERRITOIRE

5.1 - Émissions de certificats de conformité

CA-2022-04-1826

5.1.1 - Règlement numéro 311 de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens : Certificat de conformité
(Dossier RA.31 39 005 Saints-Martyrs-Canadiens)

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu par le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le Règlement numéro 311 modifiant le règlement de zonage portant le numéro 208 de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Formules Municipales No 5614-A-PFST-D (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

6 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

6.1 - Fonds de rayonnement « Victoriaville et sa régions » - Campagne de notoriété

(Dossier BH.10 Fonds de rayonnement 2022)

M. Charles Verville, conseiller stratégique en communications, ainsi que Mme Marie-Pier Boucher, directrice du département de développement des communautés, font un bref retour sur la campagne de recrutement qui avait eu lieu l'automne dernier. Lors de la séance du Conseil de la MRC du 30 mars 2022, un montant de 80 000 $ a été réservé pour la campagne de notoriété provenant du Fonds de rayonnement "Victoriaville et sa région". Une présentation est faite concernant la campagne de recrutement - Phase II et trois options y apparaissent.

Après discussion, les membres du Comité administratif sont d'accord à ce que cette campagne se déroule à l'automne, soit après les élections provinciales. Il faudra également revoir les cibles avec les partenaires. La publicité à la télé ne sera pas un atout pour la prochaine campagne.

Il faudra donc revoir de nouvelles options qui seront présentées lors d'une séance ultérieure.

6.2 - Fiducie du Fonds québécois d'initiatives sociales Centre-du-Québec - Projet pour l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS)

CA-2022-04-1827

6.2.1 - Dépôt du projet « Table de travail sur l'inclusion numérique (TTIN) »

(Dossier BH.10 Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances)
(Dossier DA.30 Conseil régional en développement social CQ (CRDS))

ATTENDU QUE la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (RLRQ, c. L-7) institue le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a dévoilé le 10 décembre 2017 le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS), dans lequel il est prévu à la mesure 11, la poursuite des Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécoise;

ATTENDU QUE la Table des MRC du Centre-du-Québec a pris en charge la gestion des fonds octroyés par le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité pour la région administrative Centre-du-Québec dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

ATTENDU QUE, en vertu de la résolution numéro CA-2018-09-1033, adoptée lors de la séance du Comité administratif du 12 septembre 2018, la MRC a accepté d'être le fiduciaire de la Table des MRC du Centre-du-Québec en ce qui a trait à la gestion du FQIS;

ATTENDU QUE, en vertu de la résolution numéro CA-2020-04-1408, adoptée lors de la séance du Comité administratif du 16 avril 2020, la MRC a choisi de déléguer la coordination de l'Alliance pour la solidarité au Comité régional en développement social (CRDS), qui pourra assurer une offre de service dans ce domaine;

ATTENDU QUE l'Association des groupes d'éducation populaire autonome Centre-du-Québec a dûment rempli un formulaire de demande de financement pour le projet intitulé « Table de travail sur l'inclusion numérique (TTIN) » avec l'aide de la coordonnatrice du CRDS;

ATTENDU QUE le projet de l'Association des groupes d'éducation populaire autonome Centre-du-Québec, intitulé « Table de travail sur l'inclusion numérique (TTIN)», vise une réduction de l'exclusion numérique chez les centricois;

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QU'un soutien financier de 76 681 $ a été autorisé par la Table des MRC du Centre-du-Québec pour le projet « Table de travail sur l'inclusion numérique (TTIN)» proposé par l'Association des groupes d'éducation populaire autonome Centre-du-Québec dans le cadre de son projet déposé à l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS), pour financer le projet proposé visant à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pascal Lambert, appuyée par M. David Vincent, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska verse une aide financière maximale à l'Association des groupes d'éducation populaire autonome Centre-du-Québec pour le projet « Table de travail sur l'inclusion numérique (TTIN) de 76 681 $, provenant de la Fiducie du Fonds québécois d'initiatives sociales Centre-du-Québec;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, à signer pour et au nom de la MRC d'Arthabaska tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 - Table intersectorielle régionale - Saines habitudes de vie du Centre-du-Québec (TIR SHV)

CA-2022-04-1828

6.3.1 - Entente de partenariat avec Aliments du Québec

(Dossier BC.10 Fiducie du plan d'action régional saines habitudes de vie (SHV) 0-17 ans)

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska agit comme fiduciaire de la Table intersectorielle régionale - saines habitudes de vie du Centre-du-Québec (TIR-SHV) pour le Plan d'action régional pour les saines habitudes de vie (PAR-SHV) du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE depuis janvier 2021 le projet régional d'approvisionnement local institutionnel vise à accroître la part d'aliments locaux dans les institutions centricoises ainsi qu'à améliorer l'accessibilité à une saine alimentation;

ATTENDU QUE les premières institutions invitées à participer au projet ont été les centres de la petite enfance, notamment par le déploiement provincial actuel du projet des « Petits ambassadeurs »;

ATTENDU QUE la TIR-SHV porte le projet des « Petits ambassadeurs », puisqu'il favorise l'accès à une saine alimentation pour les enfants de son territoire;

ATTENDU QUE Aliments du Québec est un organisme à but non lucratif qui vise à promouvoir l'industrie agroalimentaire, à contribuer à son développement, son essor et son rayonnement;

ATTENDU QUE Aliments du Québec et la TIR-SHV offrent la possibilité aux services de garde accrédités « Petits ambassadeurs du Centre-du-Québec » d'adhérer et d'obtenir la reconnaissance *Aliments du Québec au menu;*

ATTENDU l'entente à intervenir entre la MRC d'Arthabaska et CPAQ - Aliments du Québec prévoyant l'adhésion de reconnaissance *Aliments du Québec au menu* des services de garde accrédités « Petits ambassadeurs du Centre-du-Québec »;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu:

QUE le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska autorise la signature de l'entente à intervenir entre la MRC d'Arthabaska et CPAQ - Aliments du Québec prévoyant l'adhésion de reconnaissance Aliments du Québec au menu des services de garde accrédités « Petits ambassadeurs du Centre-du-Québec » et mandate le directeur général à signer au nom de la MRC d'Arthabaska tout document relatif à cette entente;

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

QUE le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska autorise le paiement des frais en lien avec cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2022-04-1829

6.3.2 - Projet de la mesure 3.1 du Plan d'action interministériel (PAI) de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) - Projet « Les petits fruits de Tingwick » - Autorisation de signature d'un addenda
(Dossier BC.10 Fiducie du plan d'action régional saines habitudes de vie (SHV) 0-17 ans)

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska et Action Environnement Tingwick ont signé le « Protocole d'entente pour une aide financière pour un projet déposé dans le cadre de la mesure 3.1 du Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé » pour le projet intitulé « Les petits fruits de Tingwick! », en décembre 2020, pour une somme de mille dollars (1 000 $) ;

ATTENDU QUE l'organisme Action Environnement Tingwick dépose une demande d'appui financier supplémentaire de sept cent vingt-cinq dollars (725 $) pour réaliser des actions en lien avec la mesure 3.1 ;

ATTENDU QUE le Comité de suivi de la TIR-SHV approuve le versement d'un soutien supplémentaire de sept cent vingt-cinq dollars (725 $) au point 3 de la rencontre du 18 février 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. David Vincent, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu:

QUE le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska verse une aide financière supplémentaire de 725 $ à l'organisme Action Environnement Tingwick, provenant de la Fiducie du plan d'action régional saines habitudes de vie;

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés à signer l'addenda au protocole d'entente en lien avec ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2022-04-1830

6.3.3 - Autorisation de signature - Contrat de l'agente de développement en approvisionnement local institutionnel
(DA.30 Contrat de travail - Beauregard, Ève)

ATTENDU QUE la Table intersectorielle régionale - saines habitudes de vie du Centre-du-Québec (TIR SHV) a soumis au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) le projet « Phase 2 : Approvisionnement local institutionnel » et à la Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Table du SLSJ) pour le projet des « Petits ambassadeurs », afin d'obtenir de ces organisations un financement pour leur réalisation;

ATTENDU QUE la TIR SHV a identifié la MRC d'Arthabaska pour agir à titre de fiduciaire du projet et pour agir à titre d'organisme porteur de la coordination du plan d'action de la TIR SHV ;

ATTENDU QUE le MAPAQ et à la Table du SLSJ sont disposés à assurer le financement du projet et que le financement a déjà été transmis;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une agente de développement;

ATTENDU QUE Mme Ève Beauregard a occupé un poste de chargée de projets saine alimentation au sein de la TIR-SHV du 4 novembre 2019 au 31 mars 2021;

ATTENDU QUE Mme Eve Beauregard occupe maintenant le poste d'agente de développement, phase 2: Approvisionnement local institutionnel et Petits ambassadeurs depuis le 1er janvier 2022 et que la durée du contrat de travail est prévue jusqu'au 15 février 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les modalités et les conditions de travail de l'agente de développement;

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Pascal Lambert, il est résolu:

QUE le Comité administratif autorise la signature du contrat de travail à intervenir entre la MRC d'Arthabaska, agissant comme fiduciaire de la TIR-SHV, et Mme Ève Beauregard;

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC d'Arthabaska, tout document relatif à ce contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2022-04-1831

6.3.4 - Autorisation de signature - Contrat d'agente de liaison en sécurité alimentaire

(DA.30 Contrat de travail - Villeneuve, Catherine)

ATTENDU QUE la Table Intersectorielle régionale - saines habitudes de vie du Centre-du-Québec (TIR SHV) a soumis au Comité régional de développement social (CRDS) et à la Direction de la Santé publique et responsabilité populationnelle du Centre-du-Québec (DSPRP), afin d'obtenir de ces organisations un financement pour leur réalisation dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023;

ATTENDU QUE la TIR-SHV a identifié la MRC d'Arthabaska pour agir à titre de fiduciaire du projet et pour agir à titre d'organisme porteur de la coordination du plan d'action de la TIR-SHV;

ATTENDU QUE le CRDS et la DSPRP sont disposés à assurer le financement du projet et que le financement a déjà été transmis;

ATTENDU QU'un poste d'agente de liaison en sécurité alimentaire a été ouvert pour le projet de Déploiement du portrait-diagnostic du système alimentaire et de ses suites;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les modalités et les conditions de travail de l'agente de liaison en sécurité alimentaire de la TIR-SHV;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. David Vincent, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu:

QUE le Comité administratif autorise la signature du contrat de travail à intervenir entre la MRC d'Arthabaska, agissant comme fiduciaire de la TIR-SHV, et Mme Catherine Villeneuve;

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC d'Arthabaska, tout document relatif à ce contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 - Fonds régions et ruralité (FRR)

6.4.1 - Volet 2 - Diagnostic organisationnel du Service de développement des communautés

(Dossier CA.10 Diagnostic organisationnel)

Mme Marie-Pier Boucher, directrice du service de développement des communautés, présente les grandes lignes du rapport final préparé par le Réseau Conseil des Sages Montérégie (RCS) relativement au diagnostic organisationnel du département du développement des communautés. Plusieurs recommandations y sont inscrites, il y aura lieu de prioriser les outils de travail pour l'efficacité, optimiser les façons de travailler, recadrer les priorités, etc. Il faudra maintenant revoir à l'interne vers quoi s'attarder en premier.

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

6.4.2 - Volet 3 - Projet Signature innovation

(Dossier DA.30 Projet Signature innovation)

Mme Marie-Pier Boucher, directrice du service de développement des communautés, mentionne que le Conseil de la MRC a adopté le 30 mars 2022 le créneau sur les pratiques écoresponsables pour son territoire, le tout en lien avec le volet 3 "Projet Signature innovation" du Fonds régions et ruralité (FRR) mis en place par le MAMH. Comme la rencontre des partenaires aura lieu la première semaine du mois de mai, il était impossible de présenter les différents projets retenus. Cette présentation aura lieu lors d'une prochaine séance du Comité administratif qu'à une prochaine séance du Conseil. Un report du dépôt de la demande a été accepté par le MAMH.

7 - ÉVALUATION

CA-2022-04-1832

7.1 - Report de la date du dépôt des rôles d'évaluation jusqu'au 1er novembre 2022 pour les Municipalités de Saint-Albert, Saint-Rémi-de-Tingwick, Saint-Samuel, Sainte-Clotilde-de-Horton, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Sainte-Séraphine, Tingwick, et la Ville de Kingsey Falls, dont le nouveau rôle entre en vigueur pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025

(Dossier SA. Report de la date du dépôt des rôles d'évaluation)

ATTENDU QUE l'évaluateur signataire de l'organisme responsable des rôles d'évaluation demande de reporter la date du dépôt des rôles d'évaluation des Municipalités de Saint-Albert, Saint-Rémi-de-Tingwick, Saint-Samuel, Sainte-Clotilde-de-Horton, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Sainte-Séraphine, Tingwick, et la Ville de Kingsey Falls, dont le nouveau rôle entre en vigueur pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025, et ce conformément à l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE le report demandé ne cause aucun préjudice aux contribuables des municipalités desservies;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pascal Lambert, appuyée par M. David Vincent, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska accepte de reporter jusqu'au 1er novembre 2022 le dépôt des rôles d'évaluation foncière des municipalités ci-dessus désignées et dont le nouveau rôle entre en vigueur pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025;

QUE, conformément à l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC d'Arthabaska avise le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du report jusqu'au 1er novembre 2022 du dépôt des rôles triennaux d'évaluation des municipalités ci-dessus nommées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - RESSOURCES HUMAINES

CA-2022-04-1833

8.1 - Technicien(ne) en aménagement du territoire - Ouverture de poste et confirmation d'embauche

(Dossier CA.10, CB.10)

ATTENDU l'ouverture d'un poste de technicien(ne) en aménagement du territoire permanent à temps plein pour trente-cinq (35) heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 3 avril 2022;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ce poste;

ATTENDU QU'il a lieu d'amender la résolution numéro CA-2022-03-1811 quant à l'ouverture d'un poste d'aménagiste pour un poste de technicien(ne) en aménagement;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le 29 mars 2022;

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur M. Vincent Roy;

ATTENDU QUE M. Vincent Roy occupe le poste d'inspecteur régional en bâtiment et en environnement à la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pascal Lambert, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska entérine l'ouverture du poste de technicien(ne) en aménagement du territoire et la formation du comité de sélection nécessaire au processus de sélection de la candidate;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de M. Vincent Roy au poste de technicien en aménagement du territoire, tel que recommandé par le comité de sélection, aussitôt que son poste d'inspecteur régional en bâtiment et en environnement sera comblé ;

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2022-04-1834

8.2 - Technicien(ne) en gestion documentaire - Formation du comité de sélection
(Dossier CA.10)

ATTENDU la démission de Mme Julie Dufresne, œuvrant comme technicienne en gestion documentaire de la MRC d'Arthabaska depuis le 25 octobre 2021;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu pour la MRC d'Arthabaska d'ouvrir un poste de technicien(ne) en gestion documentaire en remplacement de Mme Dufresne;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 24 avril 2022;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. David Vincent, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à former le comité de sélection concernant le poste de technicien(ne) en gestion documentaire;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'un(e) technicien(ne) en gestion documentaire en remplacement de Mme Julie Dufresne, titulaire du poste, et ce, tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2022-04-1835

8.3 - Inspecteur(trice) régional(e) en bâtiment et en environnement - Formation du comité de sélection
(Dossier CA.10)

ATTENDU la démission de M. Vincent Roy, œuvrant comme inspecteur en bâtiment et en environnement à la MRC d'Arthabaska depuis 2017;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu pour la MRC d'Arthabaska d'ouvrir un poste d'inspecteur(trice) régional(e) en remplacement de M. Roy;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se termine le 13 avril 2022;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ce poste;

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)

INITIALES DU PRÉFET
CC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. David Vincent, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à former le comité de sélection concernant le poste d'inspecteur(trice) régional(e) en bâtiment et en environnement;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'un(e) inspecteur(trice) régional(e) en bâtiment et en environnement en remplacement de M. Vincent Roy, titulaire du poste, et ce, tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2022-04-1836

8.4 - Directrice du service de développement des communautés - Fin de la période de probation
(Dossier CB.10 BOUCHER, Marie-Pier)

ATTENDU QUE la période de probation de Mme Marie-Pier Boucher, directrice du service de développement des communautés, s'est terminée le 27 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pascal Lambert, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu que la MRC d'Arthabaska reconnaisse que Mme Marie-Pier Boucher satisfait aux conditions de son engagement au poste de directrice du service de développement des communautés et que cette dernière est devenue une cadre régulière de la MRC d'Arthabaska à partir du 27 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 - Relation de travail - Entente - REPORTÉ

9 - CORRESPONDANCE

9.1 - Le bulletin d'information le Propageur- Demande de soutien financier
(Dossier BG.30 DR)

Le Comité administratif accuse réception, sans y donner suite, de la demande de soutien financier pour le bulletin d'information Le Propageur de la Table régionale de concertation des personnes aînées du Centre-du-Québec.

10 - AFFAIRES NOUVELLES

CA-2022-04-1837

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Antoine Tardif, il est résolu que la séance soit levée à 10 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préfet

Directeur général et secrétaire-trésorier